

Vie des partis politiques/PDG/Éducation/Clôture de la première édition des cours de vacances

Satisfaction générale



Assoumou Ndong Marius de l'UJPDG congratulant un apprenant.



Les officiels lors de la fin des cours de vacances.

RAD
Port-Gentil/Gabon

Les organisateurs, tout comme les apprenants et leurs parents, ont exprimé leur satisfaction à la clôture de la première édition des cours de vacances.

POUR un coup d'essai, ce fut un coup de maître. La première édition des cours de vacances organisés par le bureau national de l'Union des jeunes du Parti démocratique gabonais (UJPDG) a été, de l'avis de nombreuses personnes, un succès. La cérémonie de clôture, au lycée Thuriaf Bantantsa, site de ces cours, était relevée par la présence du directeur d'Académie provinciale (DAP),

Henri-Georges Boundzanga, du secrétaire général adjoint du parti chargé de l'UJPDG, Marius Assoumou Ndong, du membre du bureau national de cet organe spécialisé du parti pour le compte de la province de l'Ogooué-Maritime, Wilfried Oganda Vissy, et de nombreux parents d'élèves. A cette occasion, Marius Assoumou Ndong a rappelé les objectifs de cette session des cours, à savoir proposer aux apprenants une activité saine en période de vacances. Mieux, les outiller pour la prochaine rentrée des classes dont la date effective était encore attendue par les parents, mais également pour soulager ces derniers. Il n'a pas manqué d'inviter les élèves à redoubler d'ardeur à l'école, principale



Photo : Julie Nguimbi

source de réussite sociale, tout en étant inventifs et créatifs. «Le président de la République, Ali Bongo Ondimba, crée des opportunités tous les jours dans ce pays, à nous de les saisir», a confié l'ancien capitaine des Panthères, version basket-ball. Il a estimé que «c'est pourquoi, on parle d'égalité de chance qui se

produit lorsque celle-ci croise l'opportunité.» Avant de se convaincre que «si on ne se donne pas les moyens d'aller vers cette opportunité, on ne connaîtra pas d'égalité de chance.» Le secrétaire général adjoint en charge de l'UJPDG, avant de primer les trois meilleurs élèves de chaque niveau (de la 6e en termi-

nale), a exhorté les élèves à "allier également sport et école". Tout comme il n'a pas manqué de remercier tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette levée, comme les enseignants et le ministre du Pétrole et des Hydrocarbures, Pascal Houangni Ambouroué. Le directeur d'Académie provinciale a, de son côté,

salué l'initiative de l'UJPDG qui participe, selon lui, de la lutte contre les échecs scolaires. Il a mis la rencontre à profit pour rappeler quelques résultats enregistrés dans son périmètre au cours de l'année dernière. L'on retient qu'au Certificat d'études primaires (CEP), des 5157 élèves, 77% ont été admis contre 48% l'année d'avant. De même, des 3583 inscrits au Brevet d'études du premier cycle (BEPC), 63,80% ont décroché leur sésame contre 47,21% en 2016-2017. Le taux de réussite au baccalauréat auquel participaient 1544 candidats est de 60,14%. Au finish, élèves et parents ont sollicité des organisateurs la reconduction de ces cours l'année prochaine.

Les élèves appelés à redoubler d'ardeur au travail.

Vie des syndicats/Onep

Les représentants du personnel en conclave

Jean-Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

A partir de ce vendredi 21 septembre 2018, et ce jusqu'à demain, les instances de représentation du personnel (délégués du personnel et délégués syndicaux) des provinces de l'Ogooué-Maritime et de l'Estuaire vont se retrouver, à Port-Gentil et Libreville. A l'ordre du jour, les prochaines assemblées générales décisionnelles de l'Organisation nationale des employés du pétrole (Onep), pour lesquelles les dates seront convenues au cours de ces rencontres. D'une grande importance, ces retrouvailles permettront, selon Sylvain Mayabi Binet, secrétaire général de l'Onep, d'aborder les questions de l'avenir des travailleurs du secteur pétrolier et des activités connexes. Une préoccupation primordiale, à l'analyse de l'actualité de ces derniers mois dans le secteur. Particulièrement le différend entre l'Onep et Total Gabon, né de la grève des travailleurs de la com-

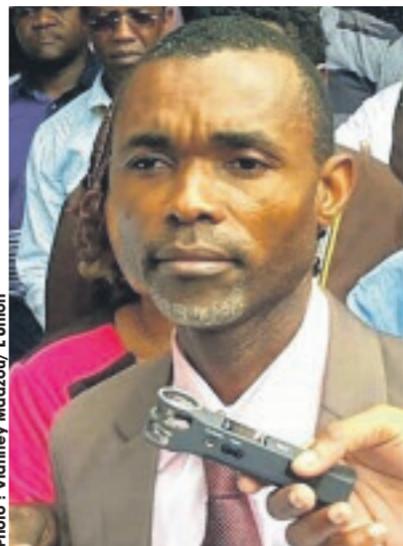


Photo : Vianney Madzou/ L'Union

Pour Sylvain Mayabi Binet, secrétaire général de l'Onep, les rencontres qui débloquent aujourd'hui sont cruciales.

pagnie pétrolière, entre le 9 et le 19 juillet 2018. Ce mouvement était d'ailleurs à l'origine de la décision de la filiale gabonaise du groupe de licencier six de ses employés ayant participé à cet arrêt de travail. Cette grève a déclenché une bataille judiciaire entre Total Gabon et la partie salariale représentée par l'Onep. Outre la procédure devant le juge des référés ayant débouché sur la victoire du syndicat, grâce à une ordonnance enjoignant la compagnie pétrolière de surseoir la

procédure de licenciement contre ces employés pour leur participation à la grève, une autre est en cours devant le tribunal correctionnel. En effet, l'Onep a décidé, le 23 juillet dernier, de recourir à une citation directe par voie d'huissier de justice devant le tribunal correctionnel du directeur général de Total Gabon, Henri-Max Ndong Nzue, et du gérant de l'entreprise EMTP, Camille Ngaka, pour "atteinte à l'exercice du droit de grève. Un délit défini et puni par le Code du



Photo : Vianney Madzou/ L'Union

Les représentants du personnel du pétrole et des activités connexes se retrouvent pour discuter de l'avenir des travailleurs pétroliers.

travail". Le syndicat du secteur pétrolier reproche au patron de Total Gabon d'avoir remplacé les employés grévistes de la société par des travailleurs d'EMTP, une société de mise à disposition du personnel. Lors de la grève de juillet, l'Onep s'est attachée les services d'un huissier de justice qui a constaté le remplacement des grévistes par les employés d'une autre société sur les sites de l'île Mandji et du Cap Lopez. Des témoignages des salariés font également état

des remplacements intervenus sur les sites Anguille et Torpille Marine. Une pratique interdite par la loi, qui la considère comme une atteinte à l'exercice du droit de grève. S'appuyant sur les dispositions du Code du travail, la partie salariale a traîné les mis en cause devant le tribunal correctionnel le 25 juillet dernier. Mais depuis, l'affaire va de report en report, les mis en cause ne se présentant pas à la barre. Le 12 septembre dernier, pour la seconde fois, Henri-Max Ndong Nzue et Ca-

mille Ngaka se sont fait représenter par leurs avocats. Ce qui, selon le juge, n'est pas admissible dans une affaire pénale. Celui-ci a donc accordé aux avocats des prévenus un renvoi ferme au 26 septembre prochain, exigeant que ces derniers se présentent personnellement à la barre lors de l'audience. Au Gabon, l'atteinte à l'exercice du droit de grève est punie d'une amende de 30 000 francs à 300 000 francs et d'une peine d'emprisonnement allant d'un à six mois.